

LA TÉLÉMÉDECINE BUCCO-DENTAIRE, C'EST MAINTENANT !



Avec les programmes e-Dent, à Montpellier, Tel-e-dent, à Guéret, et d'autres encore, en cours de développement, la profession dispose de précieuses ressources en termes de méthodologie et de pratiques pour développer la télémédecine bucco-dentaire et satisfaire ainsi à une demande immense, notamment dans les Ehpad. Reste à en convaincre l'assurance maladie...

La télémédecine va-t-elle bientôt occuper le paysage de notre discipline médicale? Même si le virage numérique a été pris dans notre profession avec le Cone Beam ou l'imagerie 3D, nous n'en sommes pas encore là, tant s'en faut. Les applications de télémédecine bucco-dentaire se déploient, mais restent encore peu nombreuses. Parmi elles : e-Dent ⁽¹⁾ à Montpellier – avec des extensions dans plusieurs régions de l'Hexagone – et Tel-e-dent à Guéret, dans la Creuse. Mais avant d'aller plus loin, qu'est-ce que la télémédecine? Sa définition usuelle tient en une phrase d'une redoutable simplicité : c'est une forme de pratique médicale à distance recourant aux technologies de l'information et de la communication. En pratique, elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figurent nécessairement un professionnel médical (chirurgien-dentiste, médecin, sage-femme) et, le cas échéant, d'autres professionnels qui dispensent leurs soins au patient. Voilà pour la définition de la télé-

médecine. Mais que déduire du nombre très modeste d'applications de télémédecine dans le domaine bucco-dentaire? Certainement pas qu'elles ne trouvent aucune traduction concrète sur le terrain et encore moins qu'elles ne répondent à aucun besoin de santé publique. C'est en réalité très exactement le contraire.

UN VASTE CHAMP À COMBLER

Qu'il s'agisse du dispositif de Guéret ou de celui de Montpellier, la télémédecine bucco-dentaire a trouvé en effet un premier champ d'application avec la téléconsultation réalisée par un infirmier et un chirurgien-dentiste auprès de personnes dépendantes et/ou à mobilité réduite, qu'il s'agisse de personnes handicapées ou de personnes âgées résidant en Ehpad, ou encore de détenus. Ce champ de développement de la télémédecine bucco-dentaire est vaste et les besoins immenses.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'entendre le cri du cœur du D^r Bernard Saricassapian, odontologiste,

praticien hospitalier au centre hospitalier de Guéret, à l'origine avec le D^r Alain Queyroux, ORL et praticien hospitalier dans le même établissement de santé, de la création du dispositif Tel-e-dent : «*Nous avons créé un appel d'air et nous sommes aujourd'hui débordés!*»

RÉPONDRE AU RENONCEMENT AUX SOINS

À Montpellier, plus de 3500 actes ont été réalisés dans le cadre de e-Dent ⁽²⁾ dans la seule région d'Occitanie depuis le lancement officiel du projet en 2014. Le D^r Nicolas Giraudeau, chirurgien-dentiste au Centre de soins, d'enseignement et de recherche dentaires (Cserd) du CHRU de Montpellier, qui a porté depuis sa création le projet, explique : «*L'accès au chirurgien-dentiste est souvent entravé pour les résidents en Ehpad ou les personnes en situation de handicap. La télémédecine bucco-dentaire constitue l'une des réponses au renoncement aux soins.*»

En pratique, des infirmiers IDE formés dans le cadre de ces pro- ➤➤➤

►►► grammes réalisent dans des Ehpad ou des lieux d'accueil pour personnes handicapées, l'enregistrement vidéo de la cavité buccale du patient et de données du dossier médical. Pour e-Dent, la prise d'images se fait avec une caméra intrabuccale recourant à la lumière fluorescente et validée par le laboratoire de la faculté d'odontologie de Montpellier. À Guéret, la prise d'images se fait avec un endoscope, dont on a donc élargi l'usage initial.

L'IMPLICATION DES LIBÉRAUX

Via notamment e-Dent à Montpellier, la télémédecine bucco-dentaire commence à essaimer dans le territoire national. Un déploiement dans le cadre duquel les praticiens libéraux commencent à s'investir, ce qui constitue un enjeu majeur dans le développement de ces nouvelles pratiques. En effet, la télémédecine est ouverte à tous les types d'exercice. En Bretagne, deux praticiens membres d'un réseau pour la prise en charge de personnes à besoins spécifiques pratiquent des actes de télémédecine de même qu'un chirurgien-dentiste dans les Hauts-de-France et, enfin, deux confrères en région Paca.



La télémédecine bucco-dentaire constitue une réponse concrète et efficace en matière de téléconsultation des personnes résidant en Ehpad.

Les informations à relever sont recensées dans le cadre d'un protocole. Les données sont ensuite transmises de manière sécurisée dans le système d'information du programme. Charge ensuite au chirurgien-dentiste «interpréteur» d'analyser les données. Il s'agit d'un moyen d'investigation différent, mais avec lequel sont repérées les pathologies dentaires et les lésions des muqueuses. Le niveau de l'hygiène buccale, la capacité masticatoire et l'état des prothèses peuvent

être également évalués. Les deux dispositifs sont nés simultanément entre 2014 et 2015 après une phase d'expérimentation. Aujourd'hui, e-Dent est déployé sur non moins de 25 Ehpad à Montpellier, 20 établissements pour personnes en situation de handicap en Occitanie et une maison d'arrêt⁽³⁾. Le programme a même dépassé les frontières de l'Occitanie puisque son activité s'est développée ailleurs, en Bretagne ou dans les Hauts-de-France :

« Beaucoup de structures nous sollicitent après avoir eu vent de l'expérimentation dans notre région », explique Nicolas Giraudeau.

INSCRIRE LE PATIENT DANS UN PARCOURS PERSONNALISÉ

Quant à Tel-e-dent, dans la Creuse, il est lié par une convention avec dix Ehpad ainsi qu'un lieu de résidence de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh). Quand on sait que, dans ce département à la population vieillissante, il existe 30 Ehpad au total, on mesure les besoins. Le programme Tel-e-dent est l'aboutissement d'une recherche clinique internationale multicentrique, dont les résultats ont été publiés dans la revue américaine *JAMDA* (4).

À Montpellier, le Cserd du CHRU est le centre expert pour l'analyse des images, mais Nicolas Giraudeau ne voulait pas d'un « projet "hospitalo-hospitalier" ». Des praticiens libéraux sont donc intégrés dans le projet. Au total, cinq praticiens du CHRU de Montpellier et trois praticiens libéraux pratiquent des actes de télémédecine. À Guéret, en revanche, l'analyse et l'interprétation de l'enregistrement vidéo sont réalisées au centre hospitalier par Bernard Saricassapian.

Mais l'une des différences majeures entre e-Dent et Tel-e-dent ne tient pas tant à l'appartenance au secteur hospitalier ou libéral des praticiens intégrés dans le programme qu'au parcours de soins qui va suivre la téléconsultation. L'un des grands objectifs de cette dernière consiste en effet à défi-

UN CONTRAT DE TÉLÉMÉDECINE BUCCO-DENTAIRE

Le Conseil national vient de poser un cadre juridique et déontologique à la télémédecine bucco-dentaire avec la création d'un contrat *ad hoc*. Son objet est la pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Les actes de télémédecine bucco-dentaire s'effectuent soit au cabinet professionnel, soit au sein de l'établissement dans lequel exercent les parties.

S'agissant de la rémunération des actes, chaque praticien intervenant dans le cadre de la télémédecine bucco-dentaire s'engage à demander au patient ses honoraires personnels pour les actes de télémédecine réalisés.

Bien entendu, comme tout contrat, le document doit être communiqué au conseil départemental de l'Ordre dont relèvent les praticiens. Dès sa mise en place, un contrat sera conclu entre les praticiens et les hébergeurs de données de santé à caractère personnel afin de répondre aux exigences de l'article L. 1111-8 du Code de la santé publique.

nir un parcours de soins adapté à l'état général, cognitif et bucco-dentaire du patient. « L'examen à distance permet d'orienter le patient soit vers un praticien de ville, soit vers un praticien membre d'un réseau, soit vers un centre hospitalier, pour le soigner sous anesthésie générale, par exemple », détaille Nicolas Giraudeau.

DES TRAITEMENTS MARQUÉS PAR L'URGENCE

Bernard Saricassapian confirme : « Ce qui compte dans la télémédecine, c'est d'inscrire le patient dans le parcours personnalisé de soins qui lui est proposé, que celui-ci passe par l'hôpital ou par la

pratique de ville. » Problème : dans la Creuse, département sous-doté qui affiche 33 praticiens pour 100 000 habitants (contre 58 en moyenne nationale), le parcours de soins, sauf exception, passe par la case hôpital. « C'est d'autant plus vrai, regrette Bernard Saricassapian, que dans l'immense majorité des cas, nous avons affaire à des pathologies bucco-dentaires sévères chez des patients polymédicalisés dont la prise en charge ne peut s'envisager qu'avec un plateau technique hospitalier. »

À Montpellier comme à Guéret, compte tenu de l'état d'abandon bucco-dentaire dans lequel se trouvent généralement les patients, ce qui domine >>>

»»» en termes de traitement, c'est l'urgence. «Après analyse des images, explique Nicolas Girardeau, le praticien propose un plan de traitement adapté, mais l'objectif n'est pas de lancer un plan prothétique global. Il s'agit d'identifier les dents à soigner et, surtout, d'assainir la bouche en traitant les foyers infectieux inflammatoires ou douloureux, avérés ou potentiels.»

PLUS DE SOUPLESSE QUE DANS UN CABINET

Ces actes de téléconsultations à distance permettent, sur place, dans les Ehpad comme ailleurs, une prise d'images dans les moments les plus opportuns par l'infirmier membre du dispositif⁽⁵⁾. L'objectif est d'obtenir la meilleure coopération possible avec plus de souplesse que ne le permettra jamais un rendez-vous formel chez le chirurgien-dentiste, après une phase de transport dont la prise en charge se fait de toute façon au compte-gouttes par l'assurance maladie.

La prise d'images peut être un moment clé dans l'éducation thérapeutique dans la mesure où les patients peuvent constater l'état de leur bouche grâce aux images qui s'affichent sur l'écran d'un ordinateur portable.

Aujourd'hui, le programme Tel-e-dent est financé par l'Agence régionale de santé (ARS), comme l'a été le programme e-Dent dans sa phase expérimentale. Une fois déposés, les deux projets ont obtenu un soutien quasi immédiat des ARS, malgré un contexte où le financement des projets se fait au compte-gouttes. «Il faut désormais aller plus loin», plaide Bernard Sa-

LES CINQ ACTES DE TÉLÉMÉDECINE

TÉLÉCONSULTATION

La téléconsultation permet à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé ou un psychologue peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation.

TÉLÉ-EXPERTISE

La télé-expertise permet à un professionnel médical de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient. Il faut noter que la télé-expertise peut avoir lieu en présence du patient ou en son absence, de façon différée (asynchrone). De plus, la responsabilité professionnelle de chacun des praticiens est engagée : le télé-expert requis engage sa responsabilité sur la base et dans les limites des informations médicales dont il aura été destinataire, et le professionnel médical requérant engage sa responsabilité sur les décisions qu'il prendra à la suite de l'avis donné par son confrère.

TÉLÉSURVEILLANCE MÉDICALE

La télésurveillance médicale permet à un professionnel médical d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la prise en charge de ce dernier. L'enregistrement et la transmission des données peuvent être automatisés ou réalisés soit par le patient lui-même, soit par un professionnel de santé.

TÉLÉASSISTANCE MÉDICALE

La téléassistance médicale permet à un professionnel médical d'assister à distance un autre professionnel de santé au cours de la réalisation d'un acte (lorsqu'un patient est situé dans une zone géographique particulièrement isolée ou lorsqu'une intervention requiert le recours à un professionnel doté d'une plus grande expertise, par exemple).

RÉGULATION MÉDICALE D'URGENCE

La régulation médicale est la réponse médicale apportée dans le cadre de l'activité des centres 15.

ricassapian, qui évoque le renouvellement annuel du financement des ARS, véritable épée de Damoclès qui pèse sur ces actions. «*La solution, poursuit-il, chacun la connaît : la prise en charge des actes de télé-médecine bucco-dentaire par l'assurance maladie.*»

Et de citer le cas, pour appuyer son propos, de ces patients touchés par la maladie d'Alzheimer, de plus en plus nombreux dans le département : «*Ils expriment rarement leurs doléances en dépit d'un état bucco-dentaire généralement délétère. La télé-médecine bucco-dentaire est une solution qui leur permet d'accéder à un parcours personnalisé de soins odontologiques.*»

LA NÉCESSAIRE PRISE EN CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE

Depuis le 15 octobre dernier, la télé-médecine est entrée dans le droit commun de la pratique médicale. «*Mais, regrette Nicolas Giraudeau, seules les téléconsultations réalisées par les médecins sont prises en charge par l'assurance maladie, et les actes de télé-médecine bucco-dentaires sont cotés NR ou réalisés gratuitement puisqu'aucun texte ne prévoit, à ce jour, la prise en charge d'un tel acte.*» Une hirondelle ne fait certes pas le printemps, mais il faut voir comme un signe positif le fait que le ministère de la Santé a demandé au CHU de Montpellier de réaliser une étude d'impact économique de la télé-médecine bucco-dentaire en Ehpad. Ses résultats sont attendus dans quelques mois. En attendant, ces applications de télé-médecine, même si elles sont iso-

LES OBJECTIFS DE LA TÉLÉMÉDECINE

La télé-médecine doit permettre de répondre à une carence de l'offre de soins ou d'améliorer la continuité des soins, et notamment :

- d'établir un diagnostic;
- d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou post-thérapeutique;
- de requérir un avis spécialisé;
- de préparer une décision thérapeutique;
- de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes;
- de prescrire des produits;
- d'effectuer une surveillance de l'état des patients.

lées, démontrent que les besoins existent. Montpellier et Guéret apparaissent comme de véritables leviers sur lesquels la profession doit s'appuyer.

Ce qui n'est pas pour déplaire, entre autres, à James Boutiton, président de l'Ordre de la Creuse, qui soutient depuis l'origine le programme Tel-e-dent : «*Je suis fier de promouvoir ce dispositif. Et je suis fier que ce programme d'avenir ait vu le jour dans la Creuse. Il constitue une sortie par le haut, par l'innovation, pour offrir de vraies réponses en termes d'accès aux soins.*» Reste maintenant à en convaincre l'assurance maladie... ■

(1) « Teledentistry in France: example of the e-Dent project », https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-69450-4_12

(2) « Projet e-Dent : Téléconsultation bucco-dentaire en Ehpad », *European Research in Telemedicine*, 2014, <http://www.em-consulte.com/article/903969/projet-e-dent%C2%A0-teleconsultation-bucco-dentaire-en->

(3) « Teledentistry, new oral care tool for prisoners », *International Journal of Prisoners Health*, 2017, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/28581375>

(4) « Accuracy of teledentistry for diagnosing dental pathology using direct examination as a gold standard : results of the Tel-e-dent study of older adults living in nursing homes », *Journal of the American Medical Directors Association*, 2017.

(5) « Assessing patient's perception of oral tele-consultation », *International Journal of Technology Assessment in Health Care*, 2017, <https://www.cambridge.org/core/journals/international-journal-of-technology-assessment-in-health-care/article/assessing-patients-perception-of-oral-teleconsultation/9D45E390020D5DCC38846150FABC12F6#>

POUR ALLER PLUS LOIN

La Haute Autorité de santé met à la disposition des praticiens une fiche mémo, *Qualité et sécurité des actes de téléconsultation et de télé-expertise*, téléchargeable à partir du lien https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-04/fiche_memo_qualite_et_securite_des_actes_de_teleconsultation_et_de_teleexpertise_avril_2018_2018-04-20_11-05-33_441.pdf